

Traduction libre

de la vidéo du Docteur Len Saputo

sur l'Artémisinine

«Il n'y a aucune question à se poser lorsqu'il s'agit d'aider à traiter le cancer...

Nous utilisons toutes les stratégies possibles offertes par la médecine conventionnelle ainsi que les compléments offerts par la médecine intégrative.

De temps à autres, nous découvrons un traitement très prometteur et c'est de cela dont je vais vous parler aujourd'hui. Il s'agit d'une plante, une herbe chinoise appelée «Artémisinine». Elle existe depuis des millénaires et a été redécouverte depuis trente/quarante ans et réutilisée en pratiques cliniques. Elle est déjà utilisée comme médicament pour traiter la malaria et le cancer. En fait, ce médicament, cette herbe, est approuvée par la FDA (*Food and Drug Administration*) pour son utilisation dans le traitement de la malaria. Il arrive qu'elle soit utilisée en chimiothérapie : c'est sécuritaire, c'est facile à utiliser puisqu'il s'agit de quelques pilules à prendre deux à trois fois par jours, c'est bon marché et cela fonctionne pour toutes les formes de cancer. Quoi demander de plus ? Malgré cela, ce traitement ne figure pas encore parmi les traitements anticancéreux conventionnels... Principalement parce qu'il n'y a pas une grande communication entre les oncologues «conventionnels» et les médecins qui pratiquent la médecine dite «alternative». Et nous savons tous que ceci doit être approuvé et que la communication doit s'améliorer pour légaliser ce traitement. Le légaliser, c'est-à-dire l'autoriser au même titre que le sont la chimiothérapie, la radiothérapie, la chirurgie ou la pratique de la médecine, parce que dans l'État de la Californie ainsi que dans plusieurs autres, c'est une «félonie» que d'essayer autre chose que la chirurgie, la radiothérapie ou la chimiothérapie. Heureusement qu'en Californie, il y a un groupe de *Citoyens pour la santé* sous la direction de Franck Cuney qui tentent, par leurs actions, de faire bouger les choses et changer la loi afin de pouvoir pratiquer différemment et en toute légalité.

Regardons un peu comment agit l'Artémisinine... C'est une substance très intéressante. Elle profite du fait que les cellules cancéreuses ou infectées accumulent du fer. Ces cellules cancéreuses ont donc une affinité pour le fer et tentent de produire des bactéries qui, en fait, favorisent leur croissance. Ces cellules contiennent donc plus de fer que les autres tissus, les tissus sains. Lorsqu'on regarde cela de plus près, par exemples les cellules de leucémie, on constate qu'elles contiennent des milliers de fois plus de fer que les cellules normales, voire près de quinze fois plus lorsqu'il s'agit de cellules de cancer du sein. Que se passe-t-il lorsqu'on utilise l'Artémisinine dans le traitement de ces cancers ? Lorsque le fer s'y trouve en forte quantité, cela provoque la libération de deux molécules d'oxygène qui forment des radicaux libres qui sont si puissants qu'ils détruisent les cellules cancéreuses. Ceci ne se produit pas dans les cellules normales, seulement dans les cellules qui contiennent beaucoup de fer...

Cela dit, nous avons ici un traitement d'un potentiel remarquable (au moins en théorie), qui est capable d'accomplir de grandes choses dans la destruction des cellules cancéreuses et sans toxicité pour la personne qui le prend.

Voici un changement révolutionnaire sur lequel on doit se pencher ! On a besoin d'études parrainées par le «National Institute of Health» (Institut National de la Santé américain) qui étudieront ce phénomène et j'espère que cela sera pour bientôt...

Dans les études sur les cellules cancéreuses, «In Vitro» avec l'artémisinine, c'est-à-dire pour les tests menés en laboratoires, ce qui en ressort, c'est que c'est extrêmement efficace pour les tuer. En fait, pour le cancer du sein, environ 28 % des cellules cancéreuses ont été détruites en seulement 16 heures. Si vous ajoutez du fer en combinaison avec l'Artémisinine, c'est environ 98 % des cellules cancéreuses qui sont détruites en l'espace de 16 heures. C'est un traitement plutôt puissant !!! Dans le cas de leucémies, c'est presque 100 % des cellules cancéreuses qui sont détruites en seulement 8 heures.

Certains médecins ont des problèmes à utiliser du fer avec l'artémisinine... La raison invoquée est qu'ils ne veulent pas provoquer de réactions avec les cellules saines. Ce qu'ils craignent, c'est que les cellules cancéreuses qui ont tendance à accumuler du fer puissent contaminer les autres cellules et ainsi propager l'infection ou le cancer. C'est donc quelque chose qu'il convient de vérifier avant d'aller de l'avant ou à utiliser avec des personnes ayant déjà essayé tous les traitements anti-cancer possibles existant.

De mon point de vue, en attendant que la FDA approuve l'artémisinine pour le traitement du cancer, vous pouvez cependant essayer de l'utiliser et tirer avantage de son effet curatif. Mais la législation en matière de traitements du cancer, notamment dans l'état de Californie est très stricte, et ce que vous pouvez faire en attendant, c'est soit attendre son assouplissement, soit vous battre pour leur abrogation...

Ce dont on est certain, c'est que l'artémisinine fonctionne pour tous les cas de cancers, que ce soit le cancer de la prostate, du sein, ou celui du colon, même de la langue ou certains sarcomes que l'on sait difficiles à traiter. On connaît trois différentes formes d'artémisinine : vous pouvez avoir l'artémisinine pure ou ses dérivés, tels que l'artesunate ou l'artemether. Ils peuvent s'administrer oralement ou sous forme de suppositoires, en faisant un cycle de quelques jours avec le traitement suivi d'une pause. Parce que les tests montreraient que l'absorption ne s'effectue pas parfaitement si vous le prenez sur une longue période de temps. Ce qui est primordial et prouvé, c'est que c'est un traitement sécuritaire et fiable. Sur les 4 000 personnes qui ont été traités avec l'artémisinine, l'aspect sécuritaire de ce produit est vraiment très satisfaisant.

Il y a donc quelque chose dont il faut tenir compte maintenant, pour les cas où les patients qui ont essayé la chirurgie, la chimiothérapie, la radiothérapie, sans succès et dont l'espérance de vie est comptée... De telles thérapies avec l'artémisinine devraient pouvoir être administrées légalement car elles pourraient sauver des vies, tel que beaucoup d'études de cas le démontrent.»